

Que nonobstant les dispositions de l'article 58 du Règlement, le budget principal de 1978-1979 qui a été renvoyé aux comités permanents de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, des affaires extérieures et de la défense nationale, des finances, du commerce et des questions économiques, de la santé, du bien-être et des affaires sociales, des affaires indiennes et du Nord canadien, des prévisions budgétaires en général, des ressources nationales et des travaux publics, des privilèges et des élections, de l'expansion économique régionale, du transport et des communications, et des affaires des anciens combattants ne soit pas réputé avoir fait l'objet d'un rapport desdits comités avant le troisième jour de séance précédant le dernier jour désigné de la période de subsides en cours.

Je tiens à préciser, Monsieur l'Orateur, qu'il ne s'agit nullement d'un ordre à donner aux comités; c'est à eux d'établir leur propre rythme de travail, et c'est sur leur demande que je présente cette motion.

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre a peut-être oublié que si cette question est venue sur le tapis, c'est parce que le chef de l'opposition (M. Clark) s'est plaint à la Chambre, et j'étais d'accord avec lui, du peu de temps qui restait pour les travaux de la Chambre parce que le premier ministre (M. Trudeau) n'avait cessé d'entretenir l'incertitude à l'égard des élections. C'est donc lui qui, le premier, a présenté une demande en ce sens. Cela dit, monsieur l'Orateur, nous sommes ravis de cette prolongation et, bien sûr, c'est aux comités qu'il revient de décider ce qu'ils devraient faire.

Toutefois, cette situation démontre une fois de plus que notre Règlement est tout à fait inadéquat en ce qui concerne l'examen des dépenses gouvernementales, des programmes et des politiques du gouvernement, et c'est pourtant là le rôle du Parlement. Il y a longtemps que nous aurions dû examiner de très près cet aspect de notre Règlement.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, nous reconnaissons que c'est là une solution raisonnable au problème qui se pose. En fait, il faut reconnaître que si nous avions prolongé le mandat de tous les comités des prévisions budgétaires, nous aurions créé autant de problèmes que nous en aurions résolus. Je crois que les présidents des 11 comités de cette liste ont tous demandé une prolongation.

Pendant que je suis debout, j'en profite pour joindre ma voix à celle du député de Grenville-Carleton (M. Baker) et dire avec lui qu'un jour assez prochain, si possible, nous trouverons, j'espère, une meilleure façon d'étudier les prévisions de dépenses que le Parlement doit approuver.

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je voudrais donner notre accord sur la motion qui vient d'être présentée par le président du Conseil privé, et remercier en même temps—c'est plutôt rare qu'on fait cela, n'est-ce pas!—l'honorable ministre des Finances qui s'est chargé de faire la traduction de la motion de l'anglais au français et de venir me

### Subsides

la porter à mon siège. Il mérite certainement d'être remercié, et je le fais publiquement, parce que c'est tellement plus agréable de dire cela plutôt que des choses désagréables.

A tout événement, je pense que le moment est venu de modifier notre procédure, et j'espère bien, tout comme l'ont dit mes préopinants, que dans un avenir très rapproché on présentera des modifications à la procédure, de façon à nous permettre de fonctionner plus régulièrement sans avoir recours à des moyens temporaires.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** J'ai entendu les déclarations des leaders des partis à la Chambre qui demandent le consentement de la Chambre pour présenter la motion. La motion, bien entendu, sera ensuite mise en délibération. La motion à l'étude est celle du président du Conseil privé (M. MacEachen) qui demande l'autorisation de la présenter à ce moment-ci.

Y a-t-il consentement unanime? A l'ordre. Je ne puis à présent écouter les remarques des députés; pour ce qui est du consentement, j'ai voulu savoir des leaders des partis s'il y avait accord. La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour que cette motion soit présentée dès maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec intérêt ce qu'a dit le vice-premier ministre (M. MacEachen) cet après-midi, lorsqu'il a présenté sa motion. Je regrette cependant de ne pas l'avoir entendu demander que l'un des comités autorisés à continuer de siéger soit le comité permanent des pêches et des forêts. Si c'est ce qu'il a déclaré, j'espère qu'on me détrompera.

La raison de mon intervention c'est que notre comité ne s'est réuni qu'hier, à la requête du ministre et du gouvernement; on nous a dit alors qu'il n'était pas possible de tenir notre séance ordinaire qui était prévue pour mardi soir, et où devaient venir déposer les négociateurs chargés de mettre fin au différend concernant les limites de pêches, MM. Cadieux et Clark. On nous a fait savoir qu'ils menaient actuellement d'importantes négociations avec les États-Unis sur le différend qui concerne les zones de pêche canadiennes de l'Atlantique et du Pacifique.

Nous ne voulions pas que les discussions en comité puissent entraver le moins possible les négociations qui se déroulent actuellement et qui sont d'une importance capitale pour les Canadiens aussi bien de la région de l'Atlantique que de la côte ouest. Aussi avons-nous décidé à l'unanimité de remettre à plus tard la réunion de mardi soir avec les témoins officiels, à la condition expresse que lorsque les négociations seraient terminées, MM. Cadieux et Clark viendraient déposer au comité. C'est sur cette promesse que nous avons convenu de remettre nos audiences de mardi soir.